

Rapport de gestion

31 mai 2018

Ressources Géoméga inc. Table des matières

1.	Profil de la société	3
2.	Sommaire corporatif	4
3.	Perspectives des 12 prochains mois	6
4.	Activités d'exploration et de validation de la technologie de séparation	7
5.	Information annuelle choisie	12
6.	Résultats d'exploitation	12
7.	Résumé des résultats trimestriels	13
8.	Situation de trésorerie et sources de financement	14
9.	Obligations contractuelles	14
10.	Arrangements hors bilan	14
11.	Opérations entre apparentés	15
12.	Instruments financiers	16
13.	Données concernant les actions en circulation	16
14.	Régime d'option d'achat d'actions	16
15.	Risques et incertitudes	17
16.	Principales méthodes comptables, estimations, jugements et hypothèses critiques	22
17.	Évènements postérieurs à la date du bilan	22
18.	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	23

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

Le présent rapport de gestion (le « Rapport de Gestion ») de Ressources Géoméga inc. (la « Société » ou « GéoMégA ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2018. Ce Rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités de la Société au 31 mai 2018 préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Le Rapport de Gestion contient des énoncés d'ordre prospectif, non appuyés par des faits historiques. Les énoncés prospectifs expriment, à la date du Rapport de Gestion, les estimations, prévisions, attentes et opinions établies par la direction à l'égard d'évènements et résultats futurs. Les énoncés prospectifs exprimés dans le rapport sont raisonnables, mais ils comprennent certains risques et incertitudes et il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts. Aussi, il pourrait y avoir des différences importantes entre les résultats réels et évènements futurs et les prévisions formulées dans ces énoncés. Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats ou évènements diffèrent sensiblement des attentes actuelles exprimées ou suggérées dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique, les fluctuations des cours des métaux sur le marché, les risques liés à l'industrie minière, les incertitudes relatives à l'estimation des réserves minérales et les besoins additionnels de financement ainsi que la capacité de la Société d'obtenir ce financement.

Davantage d'information sur la Société et ses opérations a été déposée électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada (www.sedar.com).

Abréviation	Période
T1-17	1 juin 2016 au 31 août 2016
T2-17	1 septembre 2016 au 30 novembre 2016
T3-17	1 décembre 2016 au 28 février 2017
T4-17	1 mars 2017 au 31 mai 2017
Exercice 17	1 juin 2016 au 31 mai 2017
T1-18	1 juin 2017 au 31 août 2017
T2-18	1 septembre 2017 au 30 novembre 2017
T3-18	1 décembre 2017 au 28 février 2018
T4-18	1 mars 2018 au 31 mai 2018
Exercice 18	1 juin 2017 au 31 mai 2018
Exercice 19	1 juin 2018 au 31 mai 2019

1. PROFIL ET MISSION DE LA SOCIÉTÉ

GéoMégA est une société d'exploration et d'évaluation minière dont l'objectif est la découverte et la mise en valeur durable de gisements économiques de métaux au Québec. GéoMégA s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et à se démarquer par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale. Les actions ordinaires de la Société se transigent à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole GMA.

À mesure que la société passe des énergies fossiles à des sources alternatives d'énergie durables, GéoMégA croit que le futur de l'énergie verte réside dans un des éléments de terres rares (« ETR ») appelé néodyme. Le néodyme revêt une importance vitale pour la production d'aimants permanents à haute performance utilisés dans une grande variété de moteurs électriques. La demande de tels moteurs est en constante croissance avec l'augmentation des initiatives en énergie durable tel que les véhicules électriques et hybrides et les éoliennes.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

1. PROFIL ET MISSION DE LA SOCIÉTÉ (SUITE)

Innord Inc. (« Innord ») représente le bras innovation de GéoMégA créé en mars 2015 pour optimiser la valeur du procédé de séparation en facilitant son développement grâce à des investissements directs de partenaires financiers clés. Innord est une filiale de GéoMégA qui détient tous les droits du procédé de séparation physique et les équipements de laboratoire. L'objectif principal d'Innord est la réussite de son procédé de séparation physique des ETR. Toutes les initiatives en recherche et développement de la Société passent par Innord.

2. SOMMAIRE CORPORATIF

2.1 Placement privé

GéoMéga a amélioré son fonds de roulement grâce aux activités de financements suivantes :

Débentures convertibles

Le 11 août 2017, la Société a clôturé 235 000 \$ d'un placement privé sans courtier d'unités (du « placement »). Chaque unité était composée d'une débenture convertible non garantie d'un montant principal de 1 000 \$ et de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires. Les débentures convertibles ont une date d'échéance de deux ans et portent intérêt à un taux annuel de 10 %, composé et payable à l'échéance. La Société a la possibilité de payer l'intérêt en émettant un nombre d'actions ordinaires selon le cas, à un prix d'émission par action établi en fonction du prix moyen pondéré basé sur le volume des 20 jours précédents (« VWAP ») des actions ordinaires à la Bourse à la date d'échéance du paiement d'intérêts. Un tel paiement d'intérêt en actions ordinaires sera assujetti à l'approbation de la Bourse.

Chaque bon de souscription donnera droit au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,10 \$ par action pour une période de douze mois à compter de la clôture du placement et, par la suite, au prix de 0,12 \$ par action jusqu'à vingt-quatre mois suivants la clôture du placement.

Les débentures seront convertibles en actions ordinaires au choix du titulaire à tout moment avant la date d'échéance en fonction du prix de conversion suivant, sous réserve de rajustements dans certaines circonstances: (i) au prix de 0,10 \$ par action ordinaire si converti pendant la période de douze mois à compter de la clôture du placement; et (ii) au prix de 0,12 \$ par action ordinaire si converti pendant la période suivant l'anniversaire de douze mois de la clôture du placement jusqu'à la date de vingt-quatre mois suivants la clôture du placement.

Les débentures convertibles seront assujetties au rachat, en tout ou en partie, par la Société si la Société réalise le produit brut d'un placement privé subséquent de titres ou à la suite de l'exercice des bons de souscription d'un montant égal au produit brut du placement à tout moment après la clôture du placement en donnant aux détenteurs des débentures convertibles au moins trente et au plus soixante jours d'avis écrit préalable, au prix égal au capital en circulation des débentures convertibles plus tous les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat y compris une prime de rachat comme suit: (i) 10 % au cours des six premiers mois suivants la clôture; (ii) 5 % à partir de l'anniversaire de six mois de la clôture à l'anniversaire de douze mois suivants la clôture; (iii) 3 % après l'anniversaire de douze mois suivants la clôture jusqu'à la date d'échéance. Un porteur de débentures convertibles peut choisir de convertir ses débentures convertibles en fournissant à la Société un avis écrit à cet effet dans les cinq jours ouvrables suivant la réception par le titulaire de l'avis de rachat.

Certains membres de la direction et du conseil de la Société ont participé à cette première clôture du placement pour un montant total de 60 000 \$.

Le 3 janvier 2018, un titulaire de débentures a converti 125 000 \$ de débentures en actions ordinaires au prix réputé de 0,10 \$ par action conformément à la débenture convertible. La Société a émis les 1 250 000 actions ordinaires le 22 janvier 2018.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

2. **SOMMAIRE CORPORATIF** (SUITE)

Placements privés - Unités

Le 2 mai et le 14 mai 2018, la Société a clôturé un placement privé sans courtier en deux tranches composées de 6 250 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité pour un produit brut total de 500 000 \$. Chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon de souscription entier donnant droit au porteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour 2 ans. Les frais d'émission d'actions totalisent 9 251 \$.

Le 18 mai 2018, la Société a clôturé un placement privé sans courtier composé de 2 652 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité pour un produit brut total de 265 200 \$. Chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon de souscription entier donnant droit au porteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour 2 ans. Les frais d'émission d'actions totalisent 4 773 \$.

Exercice de bons de souscription

714 286 bons de souscription ont été exercés en février 2018 pour un produit brut de 64 286 \$.

2.2 Entente de détention des brevets et de royauté

Le 11 août 2017, la Société et Innord ont conclu une entente de détention de brevets et de royauté (l' « entente ») avec le chef de la technologie (« CTO ») pour assurer le développement et la commercialisation des technologies exclusives d'extraction et de séparation des terres rares de la Société à long terme. L'entente remplace le contrat de 2013 qui avait accordé au CTO 1 000 000 de bons de souscription en échange du transfert par le CTO de certains droits de propriété intellectuelle à la Société, lesquels bons de souscription ont été annulés en vertu de l'entente. Les actionnaires de la Société ont approuvé l'entente le 19 octobre 2017 lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

La redevance portant sur l'extraction et la redevance portant sur la séparation (les « Redevances ») à accorder au CTO sur la commercialisation en vertu de l'entente peuvent être résumées comme suit:

- Redevance sur l'extraction de 1,5 % du bénéfice net pour les produits d'extraction. La redevance augmentera à 2 % si la marge bénéficiaire brute de l'opération (« GPM »), avant de soustraire les redevances, est supérieure à 40 % et elle sera réduite à 1 % si le GPM, avant de soustraire les redevances, est inférieur à 15 %.
- Redevance sur la séparation de 3 % des ventes nettes pour les produits de séparation. La redevance augmentera à 4 % si le GPM, avant de soustraire les redevances, est supérieur à 40 % et il sera réduit à 2,5 % si le GPM, avant de soustraire les redevances, est inférieur à 15 %.

Conformément à l'entente, la commercialisation est censée avoir lieu au plus tôt de:

- La séparation d'oxydes à une échelle de 50 kg / jour de produits de séparation sous forme d'oxyde pour au moins (i) 10 jours ouvrables consécutifs ou (ii) 20 jours ouvrables au cours d'une période de 2 mois et la réception par la Société du paiement intégral d'un premier achat relatif à cette production.
- La mise en production de Montviel si le projet Montviel de la Société a atteint 100 % de la capacité nominale ou 12 mois après avoir atteint 60 % de capacité ou après avoir atteint 60 % de la capacité qui ne remontera plus jusqu'à 100 %.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

2. **SOMMAIRE CORPORATIF** (SUITE)

En outre, et afin de garantir l'engagement à long terme du CTO, l'entente prévoit que les travaux de développement qui ne sont actuellement pas couverts par les brevets que la Société a déjà déposés seront conjointement détenus par le CTO et la Société (pour le travail d'extraction) et Innord (pour le travail de séparation) jusqu'à la commercialisation, auquel cas ces droits seront attribués à la Société et Innord, selon le cas. Nonobstant les droits de propriété commune du CTO en ce qui concerne les nouveaux travaux de développement décrit ci-dessus, le CTO n'aura aucun droit de faire, d'utiliser, de vendre, de disposer, d'offrir à la vente, de délivrer des licences, d'importer, d'exporter ou de distribuer des produits ou des processus de pratique couverts par une ou plusieurs revendications des brevets ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de Société et/ou Innord, qui peuvent être retenues à leur entière discrétion. Toutefois, advenant un changement de contrôle ou une non commercialisation, le CTO se verrait octroyer une licence non exclusive de commercialisation.

2.3 Actions en règlement d'une dette

Le 19 octobre 2017, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'émission de 948 299 actions ordinaires à un prix réputé de 0,09 \$ par action, en règlement d'une dette nette totale combinée de 85 347 \$ dont 65 347 \$ représente le montant dû aux administrateurs actuels et précédents pour leur rémunération et 20 000 \$ dû à la chef de la direction financière pour des honoraires professionnels. Le 16 janvier 2018, la Bourse a approuvé l'émission d'actions en règlement d'une dette et la Société a émis les actions conformément au règlement le 22 janvier 2018.

2.4 Enquête AMF

Le 14 juillet 2016, la Société a annoncé l'ouverture d'une enquête, portant sur des activités de négociation sur les titres GéoMégA par un employé pouvant être en possession d'information et ayant pu être divulguée à d'autres, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), l'autorité en valeurs mobilières dans la province de Québec. À la lumière de ces allégations, la Société a mis en place des garanties opérationnelles pour protéger ses intérêts et ceux de ses actionnaires. La Société continue à suivre l'enquête à mesure que cette dernière avance.

3. PERSPECTIVES DES 12 PROCHAINS MOIS

La validation de la technologie de séparation en transformant des résidus industriels a été et demeure le principal objectif de GéoMégA depuis 2015. La Société est déterminée à produire des oxydes de terres rares qui entrent dans la production d'aimants permanents, à partir de résidus industriels à forte teneur.

Les objectifs de la Société pour les 12 prochains mois incluent:

- Augmentation de l'échelle d'une capacité d'opération de 20 litres à 200 litres;
- Sécuriser l'approvisionnement en résidus;
- Produire des quantités vendables d'oxydes de terres rares;
- Produire des produits dérivés à partir des résidus;
- Diversifier l'approvisionnement des résidus afin de produire d'autres oxydes de terres rares (Pr, Tb, Sm, etc.)

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION

4.1 Sommaire des dépenses sur la propriété Montviel

Montviel	Exercice 2018	Exercice 2017
	\$	\$
Acquisition et renouvellement	8 085	5 305
Exploration		
Salaires et charges sociales	6 177	110 251
Rémunération à base d'actions	19 343	19 967
Géologie	239	4 212
Analyses et forages	-	9 142
Transport et hébergement	639	38 570
Géophysique et géochimie	14 882	28 805
Amortissement des immobilisations corporelles	11 235	12 070
Taxes, permis et assurances	2 057	7 018
Facturation – location	(33 620)	-
Total exploration	20 952	230 035
Évaluation		
Métallurgie et schéma des procédés	-	8 595
Salaires et charges sociales - procédé de séparation	266 199	272 760
Procédé de séparation	48 134	79 983
Amortissement des immobilisations corporelles	51 540	45 273
Total évaluation	365 873	406 611
Total des dépenses brutes	394 910	641 951
Subventions gouvernementales	(124 209)	(128 379)
Crédits miniers	49 244	(9 661)
Dépenses nettes d'E&E – Montviel	319 945	503 911

Alain Cayer, géo., M.Sc., vice-président exploration, une personne qualifiée selon le Règlement 43-101, a supervisé et approuvé la rédaction des informations techniques des sections 4.1, 4.2 et 4.3.

La Société détient 100 % de la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de la ville de Lebel-sur-Quévillon et 45 km à l'ouest de la Première Nation Crie de Waswanipi. La propriété Montviel comprend 177 claims miniers totalisant 9 831 hectares au 31 mai 2018.

La propriété est assujettie à une redevance de 2 % du produit net à NioGold Mining Corporation (« NioGold »). Le 27 mai 2015, la Société a conclu une entente avec NioGold (maintenant Minière Osisko inc.) en vertu de laquelle une option, sans frais, a été accordée pour racheter la redevance de 2 % sur Montviel pour 2 millions \$.

Il n'y a eu aucune activité d'exploration de terrain sur la propriété Montviel durant l'Exercice 18.

4.2 Étude économique préliminaire (« EEP »)

L'engagement corporatif au développement durable a dicté les paramètres opérationnels du projet Montviel suivants: i) scénario d'exploitation souterrain avec remblai en pâte, ii) réduction des réactifs devant être transportés par la route et iii) opérations électriques avec une ligne de courant à faible tension. Il aura fallu plus de 3 ans et demi de travaux et d'optimisation métallurgiques pour répondre à ces trois paramètres.

En 2015, le schéma des procédés de Montviel a été simplifié. La totalité de l'acide nécessaire pour l'hydrométallurgie sera générée sur le site avec l'insertion d'une unité de régénération d'acide en circuit fermé. De plus, 2 ajustements physiques à l'étape de la bénéficiation ont diminué significativement la masse de minerai se déplaçant à l'hydrométallurgie.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION (SUITE)

Pour terminer l'EEP, les principaux travaux restants sont les évaluations des coûts de l'usine et des infrastructures selon le schéma des procédés prévus de mai 2015 (voir communiqué de presse du 20 mai 2015). La Société se concentre activement sur la technologie de séparation et poursuivra les travaux restants de l'EEP subséquemment.

4.3 Géochimie environnementale

Il y a quatre (4) études environnementales en cours sur Montviel. Échantillonnage pour l'étude sur les lixiviats en collaboration avec le Dr Benoît Plante de l'unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) et l'étude sur la biodisponibilité des terres rares pour les micro-organismes (en collaboration avec l'Université de Lorraine et la Dre Laure Giamberini) a pris place en septembre 2017. Ce sont des études à long terme avec des échantillonnages répétitifs.

4.4 Procédé de séparation des terres rares INNORD

Dr Pouya Hajiani, inventeur du procédé et CTO de GéoMégA a supervisé et approuvé les renseignements techniques de cette section.

Le 4 septembre 2018, la Société a annoncé que la mise à l'échelle de sa première unité a été complétée et avait procédé à l'acquisition du matériel de recyclage pour des essais à grand volume.

L'unité a été construite avec un équipement standard et est maintenant prête pour des essais à plus grande échelle au laboratoire d'Innord, dans les installations du Conseil national de recherches du Canada. L'unité de 20 litres a été construite selon les projections budgétaires, au coût estimé d'environ 20 000 \$ et a une capacité de traitement pouvant atteindre 7 kg par lot de matériel de recyclage. Cette unité comprend la plupart des fonctions de traitement ISR, telles que le recyclage de l'eau et le système de récupération d'acide, dont le rendement est actuellement estimé à plus de 90 %.

Les travaux de 2018 ont abouti à plusieurs améliorations telles que des degrés de pureté plus élevés, un temps de séjour plus court (environ 8 heures) et une augmentation significative du facteur de séparation (Nd/Dy d'environ 30). Avec cette première unité, les travaux se concentreront sur la démonstration avec des quantités plus importantes, dans l'objectif d'atteindre une capacité supérieure d'unité allant jusqu'à 200 litres pour 2019. Cela comprendra également l'augmentation du degré de pureté à plus de 99,9 %, l'augmentation du taux de récupération par cycle, la réduction supplémentaire du temps de séjour et potentiellement l'augmentation du facteur de séparation. Le tableau 1 ci-dessous montre la progression au fil des ans et certains des objectifs clés pour 2019.

Pour commencer à tester l'unité nouvellement construite, Innord a acquis et reçu plus de 200 kg de plusieurs types de résidus magnétiques avec des teneurs variables en terres rares qui lui permettront de produire plus de 100 kg de Nd et Dy une fois que tout sera traité. Les discussions se poursuivent avec plusieurs groupes à travers le monde pour sécuriser d'importants volumes de résidus magnétiques et les perspectives restent très optimistes pour une offre croissante d'année en année alors que de plus en plus de technologies utilisant de gros aimants facilement recyclables (éoliennes, véhicules électriques, climatiseurs, etc.) atteignent leur fin de vie. De nombreuses initiatives mondiales se concentrent sur le recyclage de ces produits et Innord est bien positionné avec sa technologie ISR pour extraire toutes les terres rares ainsi que le cobalt de ces aimants de manière durable et à un prix compétitif.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION (SUITE)

	2014	2016	2017	2018 ⁱ	2019 ⁱⁱ
Technique de séparation	FFE	M. Rotofor	ISR	ISR	ISR
Capacité d'un réacteur de séparation (ml)	30	150	2 500	20 000	200 000
Concentration ETR dans réacteur de séparation (g/l) iii	0.0035	0.0625 - 30	~130	~100	~100
Coût approx. du prototype (US\$)	150 000	15 000	15 000	20 000	< 100 000
Type d'échantillon séparé	Synthétique	Synthétique	Résidus industriels	Résidus industriels	Résidus industriels
Principaux éléments séparés	Multi éléments	La, Eu, Yb	Nd, Dy	Nd, Dy	Nd, Dy
Pureté de l'OTR séparé (%)	94 à 98	85 à 90	85 à 95	+99 ^{vi}	+99,9
Récupération par passe unique (%)	70 à 90	40 à 55	60 à 90	60 à 95	80 à 95
Temps de séjour dans le réacteur de séparation (hr) iv	1/6-1/2	4-6	~12	~8	4-6
Facteur de séparation (Nd/Dy) ^v	-	-	~10	~30	3

Projeté pour cette année

Tableau 1. Résumé de la progression au fil des ans et des objectifs clés pour 2019.

La Société a annoncé des résultats positifs de séparation le 11 avril 2018 dont voici les faits saillants :

- Oxyde de néodyme de haute pureté et de qualité d'aimant de 99,5 % produit et soumis à la validation avec les utilisateurs finaux. La Société a annoncé le 30 mai, 2018 la validation que l'oxyde de néodyme (Nd2O3), produit à partir de ses propres résidus en utilisant la méthode exclusive ISR, a une pureté de 99,5%+ et peut être utilisé pour la fabrication d'alliages de terres rares et d'aimants permanents. L'utilisateur final est un leader mondial dans la fabrication et la fourniture d'alliages complexes et de métaux spécialisés dans les éléments de terres rares basé en Europe;
- La récupération du néodyme est de 90 % et devrait augmenter jusqu'à 95 % lors d'une augmentation de l'échelle.

Ainsi, la Société a réussi à produire de l'oxyde de néodyme (Nd2O3) avec +99,5 % de pureté à partir de résidus industriels. Le degré de pureté atteint est considéré comme étant de qualité d'aimant et a maintenant été soumis pour validation aux utilisateurs finaux de l'industrie des aimants, qui ont initialement fourni les résidus industriels.

La méthode exclusive de séparation des ETR d'Innord (la « méthode ISR ») est en développement depuis maintenant cing ans. Elle était à l'origine basée sur la migration électrophorétique des ions à circulation libre (FFE) qui a été démontrée avec succès en 2014 et plus tard en 2016.

iii Moyenne concentration volumétrique

VSX: HCI/HDEHP SF = 42; SX: HCI/EHEHPA SF = 22 (Gupta)

ii Objectifs et estimés iv Passe unique

vi Le travail sur la pureté finale de Dy se poursuit

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION (SUITE)

Bien que la méthode FFE ait été utilisée avec succès en laboratoire, l'augmentation de l'échelle pour une usine de raffinage à haut débit a été le principal défi technique auquel Innord s'est confronté.

Forts de 3 années d'expérience en FFE, l'équipe d'Innord a cherché à tirer parti des principaux avantages de cette technologie pour adopter une méthode qui exploite les mêmes principes de séparation des terres rares, tout en nécessitant un réacteur de séparation moins sophistiqué et capable de fonctionner dans des conditions de concentration en terres rares significativement plus élevées (supérieures à 100 g/l). La méthode ISR utilise des réactifs conventionnels qui sont pour la plupart récupérés, recyclés et réutilisés, et ce même dans le traitement par lots consécutifs actuellement utilisé dans les laboratoires d'Innord.

La méthode ISR répond à tous les critères principaux d'une technologie alternative de séparation des terres rares, notamment :

- Éliminer la technologie actuelle d'extraction par solvant en raison de son impact environnemental négatif et de son coût d'investissement élevé;
- Présenter des coûts d'exploitation compétitifs;
- Offrir une mise à l'échelle modulaire qui permet une augmentation progressive de la production et une réduction des coûts d'investissement.

Les fortes concentrations d'opération permises par la méthode ISR sont importantes pour réduire les coûts d'exploitation. Les estimations actuelles d'Innord suggèrent que les coûts d'exploitation associés à la méthode ISR sont compétitifs avec ceux de l'extraction par solvant. Des informations complémentaires seront fournies une fois que le processus aura atteint un débit de production supérieur. Le taux de récupération du néodyme du matériel initial jusqu'au produit final (d'une pureté de plus de 99,5 %), est supérieure à 90 % et devrait augmenter à 95 % lors de la mise à l'échelle dans les mois à venir.

L'équipement actuel est configuré pour produire au moins 1 kg / jour de produit final. Le coût d'installation a été estimé par Innord à environ 15 000 \$ (tel qu'indiqué dans le communiqué de presse du 19 septembre 2017). Innord procède aux ajustements pour atteindre les 10 kg / jour dans les prochains mois et l'équipe d'Innord prévoit que le coût de cette unité restera inférieur à 20 000 \$ en raison de la conception plus simple et plus adaptative de la méthode ISR.

Le résidu industriel idéal sur lequel Innord se concentre actuellement provient de l'industrie des aimants permanents. Ses teneurs sont idéales (> 25 % TREO), il ne contient que les principales terres rares en demande sur le marché d'aujourd'hui (Nd, Pr, Dy et Tb) et de grandes quantités sont disponibles dans toute l'Europe et l'Amérique du Nord.

Les équipes de gestion de GéoMégA et d'Innord ont identifié quatre sources principales provenant du marché en aval de l'industrie des aimants permanents et nous avons engagé des discussions avec les quatre niveaux en vue de sécuriser l'approvisionnement en résidus industriels et les ententes d'écoulement potentiels. Des discussions sont en cours et les détails seront fournis lorsqu'ils seront disponibles.

Le 11 juin 2018, la Société a annoncé qu'elle offrira de l'oxyde de néodyme et des composés de cobalt à vendre sur son site Web.

La Société a aussi annoncé des résultats positifs de séparation le 19 septembre 2017 dont voici les faits saillants :

- Un résidu industriel a été traité pour produire un concentré d'ETR à haute pureté (99 % OTRT) et 99,8 % d'hydroxyde de cobalt;
- Les oxydes de Nd et Dy sont maintenant séparés en une seule étape avec une pureté atteignant 95 % d'ETR et une récupération allant jusqu'à 90 %, avant la recirculation et le retraitement;
- Une concentration d'ETR par unité de volume 1 250 fois supérieure à celle de 2016:
- Une capacité de traitement totale des prototypes d'environ 1 kg d'OTR par passe.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE SÉPARATION (SUITE)

Ainsi, la Société a traité un résidu industriel avec succès et a produit un concentré d'ETR de haute pureté, un produit de cobalt de haute pureté et progresse dans la séparation du néodyme et du dysprosium en utilisant sa technologie exclusive basée sur l'électrophorèse, qui a atteint jusqu'à présent 95 % de pureté pour chaque oxyde.

Le résidu industriel qui a été traité avec succès est disponible en Amérique du Nord, en Europe et en Asie et contient en moyenne selon la source, entre 40% et 50% OTRT et entre 1 % et 2 % de cobalt. Les résidus contiennent généralement jusqu'à quatre (4) ETR différents, les principaux étant le Néodyme (Nd) et le Dysprosium (Dy), qui sont essentiels à la production d'aimants permanents. La Société continue de rechercher des sources d'approvisionnement supplémentaires de tels résidus industriels afin de mieux tester sa technologie.

Le concentré d'ETR produit a atteint des puretés de 99% d'OTRT. Le produit dérivé de cobalt a été isolé sous forme d'hydroxyde de cobalt (Co(OH)₂) avec une pureté de 99,8% soit de qualité commerciale typique. La Société communiquera avec des utilisateurs finaux pour valider si le produit se classe pour le marché des batteries.

La séparation des oxydes de Nd et de Dy du concentré d'ETR et la mise à l'échelle de la technologie ont aussi été couronnées de succès. À l'heure actuelle, la teneur obtenue pour chaque oxyde est de l'ordre de 95% avec un taux de récupération en une seule étape allant jusqu'à 90%. Le travail se poursuit pour atteindre 99% de pureté et la Société espère obtenir des teneurs commerciales dans un proche avenir. Si de telles teneurs sont atteintes, des échantillons seront soumis pour validation aux utilisateurs finaux avec lesquels la Société est en discussion. En termes de mise à l'échelle, les progrès par rapport au communiqué de presse du 21 juin 2016 ont été exponentiels. Le procédé a été considérablement simplifié, ce qui devrait permettre une mise à l'échelle plus rentable d'une usine pilote. La concentration des ETR par unité de volume a augmenté de manière significative et est maintenant au moins 1 250 fois supérieure à celle rapportée en 2016, ce qui pourrait occasionner une réduction supplémentaire des coûts et de l'empreinte. Toutes ces modifications du procédé ont entraîné une capacité de traitement totale des prototypes atteignant environ 1 kg d'OTR par passe.

Le procédé a été testé sur un concentré commercial provenant d'une mine contenant l'ensemble des 14 éléments (le même concentré qui a été utilisé pour les tests au printemps 2014) pour tester la séparation initiale en groupes. Les premiers essais ont été couronnés de succès et d'autres tests seront effectués pour produire des oxydes individuels de haute pureté.

Les résidus industriels représentent une source idéale pour développer, calibrer et optimiser notre technologie exclusive et pour la préparer à l'industrie minière tout en produisant possiblement des flux de trésorerie pour l'entreprise et en aidant à recycler des ressources naturelles précieuses qui disparaissent aujourd'hui dans des tas de déchets. Notre technologie répond à toutes les préoccupations environnementales que la séparation des terres rares implique de nos jours : Sa flexibilité permet de traiter différentes sources de terres rares, elle est durable et, surtout, aucun solvant organique n'est utilisé. La découverte de résidus de terres rares contenant une quantité intéressante de cobalt fut un bonus inattendu, mais très bienvenu. Le Cobalt est un élément hautement recherché aujourd'hui avec une forte demande pour les batteries au lithium-ion qui sont utilisées avec les moteurs AC à aimant permanent (PMAC) dans les véhicules électriques. S'établir sur le marché grâce à une gamme de produits de Nd, Dy et Co issus de résidus industriels est parfaitement adapté au projet Montviel qui sera également principalement axé sur le marché du Nd.

Toutes les analyses d'échantillons ont été effectuées à l'interne par Innord en utilisant l'ICP-OES et les résultats finaux validés par un laboratoire externe, Northern Analytical Laboratory inc. à Londonderry, NH en utilisant la méthode GDMS.

Les travaux se poursuivirent sur la purification de Dy à une pureté de 99% et plus. En parallèle, l'augmentation de l'échelle continue et les résultats seront annoncés une fois disponibles.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

5. INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
	\$	\$	\$
Revenus d'intérêt (dépenses)	(14 964)	(536)	4 731
Bénéfice (perte) net	(784 895)	169 983	(1 588 945)
Bénéfice (perte) de base et dilué par action	(0,010)	0,002	(0,024)

6. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

6.1 Discussion pour l'Exercice 2018

Pour l'Exercice 2018, la Société a enregistré une perte nette de 784 895 \$ (bénéfice de 169 983 \$ durant l'Exercice 2017). Les principales variations sont :

- Salaires, charges au titre d'avantages sociaux du personnel, indemnité de départ et rémunération à base d'actions: 119 660 \$ (326 444 \$ durant l'Exercice 2017). Depuis janvier 2017, le chef de la direction partage son temps entre la Société et Exploration Kintavar inc. (« Kintavar ») (la Société et Kintavar partagent le même chef de la direction). De plus, une indemnité de départ de 80 819 \$ pour un ancien dirigeant avait été comptabilisée en T2-17.
- Renonciation à la rémunération des administrateurs : crédit de 52 500 \$ (néant durant l'Exercice 2017). En T1-18, deux administrateurs ont renoncé à leurs honoraires d'administrateur à payer, ce qui a permis de renverser cette charge pour 52 500 \$ en 2018.
- Dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt: 319 945 \$ (545 971 \$ durant l'Exercice 2017). Voir l'analyse des travaux à la section 4. De plus, le 31 août 2018, la Société a reçu des avis de cotisation d'une autorité fiscale pour les exercices clos les 31 mai 2012 et 2013 refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que des crédits de droits remboursables pour pertes. La Société a comptabilisé durant le T4-18 un montant de 64 587 \$ dans les dépenses d'E&E et 20 412 \$ dans les frais d'administration pour les intérêts.
- Quote-part de la perte d'entreprise associée 514 867 \$ (néant durant l'Exercice 2017) et gain net à la suite de la dilution du placement dans une entreprise associée 639 796 \$ (néant durant l'Exercice 2017). Kintavar est la seule entreprise associée de la Société et ce placement est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence.
- Gain sur cession des titres négociables : néant (76 115 \$ durant l'Exercice 2017). Gain réalisé à la vente des 1 500 000 actions de Saint-Jean Carbon inc. (« St-Jean ») reçues à la suite de la vente de la propriété de graphite Buckingham au début de l'Exercice 2017.
- Recouvrement d'impôt différé : néant (98 442 \$ durant l'Exercice 2017). Le recouvrement pour l'Exercice 2017 était comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives émises le 30 décembre 2015.
- Bénéfice net –activités abandonnées : néant (bénéfice net de 1 453 707 \$ durant l'Exercice 2017). Le
 24 mars 2017, la Société a vendu ses actifs aurifères à Kintavar et sa propriété de graphite Buckingham à Saint-Jean et la perte nette liée à ces actifs a été séparée des activités poursuivies.

	Exercice 2018	Exercice 2017
	\$	\$
Dépenses d'E&E, nettes des crédits d'impôt – activités		
abandonnées	-	(142 174)
Gain sur cession d'actifs d'E&E – Kintavar	-	1 524 490
Gain sur cession d'actifs d'E&E – Buckingham	-	71 391
Gain lié aux activités abandonnées	-	1 453 707

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

6. **RÉSULTATS D'EXPLOITATION** (SUITE)

Le gain sur disposition de propriétés minières vendues à Kintavar s'établit comme suit :

	\$
Produit de disposition de propriétés d'E&E	2 500 000
Gain non réalisé sur cession de propriétés d'E&E	(958 710)
Frais de transaction	(16 800)
Gain sur cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	1 524 490

Le gain non réalisé sera réalisé au fur et à mesure que la Société vendra les actions de Kintavar.

À la suite de la vente des propriétés minières aurifères à Kintavar, les actionnaires de la Société ont approuvé le 19 octobre 2017 lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, la distribution sous forme de retour de capital, d'une portion des 17 857 143 actions de Kintavar aux actionnaires de la Société. Le nombre d'actions à distribuer aux actionnaires ainsi que la date de la distribution seront déterminés au moment opportun par le conseil d'administration.

6.2 Discussion sur le T4-18

Pour le T4-18, la Société a enregistré un bénéfice net de 103 407 \$ (bénéfice net de 1 155 404 \$ durant le T4-17). Les principales variations sont :

- Salaires, charges au titre d'avantages sociaux du personnel, indemnité de départ et rémunération à base d'actions: 13 484 \$ (44 420 \$ durant le T4-17). Le chef de la direction partage son temps entre la Société et Kintavar (la Société et Kintavar partagent le même chef de la direction). Étant donné les travaux d'exploration importants dans Kintavar, le chef de la direction a passé beaucoup plus de temps dans les opérations de Kintavar.
- Dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt : 121 485 \$ (85 488 \$ durant le T4-17). Voir l'analyse des travaux à la section 4. De plus, le 31 août 2018, la Société a reçu des avis de cotisation d'une autorité fiscale pour les exercices clos les 31 mai 2012 et 2013 refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que des crédits de droits remboursables pour pertes. La Société a comptabilisé durant le T4-18 un montant de 64 587 \$ dans les dépenses d'E&E et 20 412 \$ dans les frais d'administration pour les intérêts.
- Quote-part de la perte d'entreprise associée 135 873 \$ (néant durant le T4-17) et gain net à la suite de la dilution du placement dans une entreprise associée 452 481 \$ (néant durant le T4-17). Kintavar est la seule entreprise associée de la Société et ce placement est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence.
- Bénéfice net activités abandonnées : néant (bénéfice net de 1 524 490 \$ durant le T4-17). Le 24 mars 2017, la Société a vendu ses actifs aurifères à Kintavar qui a généré un gain sur cession d'actifs d'E&E Kintavar de 1 524 490.

7. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-18	T3-18	T2-18	T1-18
_	\$	\$	\$	\$
Dépense d'intérêt	(3 074)	(4 713)	(7 177)	-
Bénéfice (perte) net	103 407 [°]	(263 658)	(325 281)	(299 363)
Bénéfice (perte) de base et				
dilué par action	0,001	(0,003)	(0,004)	(0,004)

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

7. **RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS** (SUITE)

	T4-17	T3-17	T2-17	T1-17
	\$	\$	\$	\$
Dépense d'intérêt	-	-	-	(536)
Bénéfice (perte) net Bénéfice (perte) de base et	1 296 414	(309 839)	(475 011)	(341 581)
dilué par action	0,017	(0,004)	(0,006)	(0,004)

8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mai 2018, la Société avait 726 786 \$ en trésorerie et 15 519 \$ en compte débiteur. La Société disposait d'un fonds de roulement déficitaire de 148 048 \$ (déficitaire de 521 205 \$ au 31 mai 2017), dont 500 000 \$ est relatif au passif lié aux droits d'échange d'actions que détient la Société de développement de la Baie-James et l'Administration régionale Baie-James.

Le 11 août 2017, la Société a clôturé 235 000 \$ d'un placement privé sans courtier d'unités, chaque unité est composée d'une débenture convertible non garantie d'un montant principal de 1 000 \$ et de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires. Le 20 février 2018, 714 286 bons de souscription de la Société à un prix de levé de 0,09 \$ ont été exercés pour un encaissement de 64 286 \$. Le 2 mai et le 14 mai 2018, la Société a clôturé un placement privé sans courtier en deux tranches composées de 6 250 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité pour un produit brut total de 500 000 \$ et le 18 mai 2018, la Société a clôturé un placement privé sans courtier composé de 2 652 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité pour un produit brut total de 265 200 \$. Chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon de souscription entier donnant droit au porteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour 2 ans.

La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations et aux dépenses prévues jusqu'au 31 mai 2019.

Conséquemment, la direction doit obtenir des fonds supplémentaires pour mener en temps opportun les activités de validation de la technologie de séparation, d'exploration et d'évaluation de la propriété Montviel et payer ses frais généraux et ses frais d'administration. L'incertitude économique mondiale perdure et contribue à la volatilité des marchés de capitaux, ce qui rend le financement par actions des sociétés d'exploration très difficile. Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, le financement par actions ou par emprunts. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement par le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. La note 1 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mai 2018 reflète ce doute important quant à la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société loue ses bureaux en vertu de contrats de location venant à échéance en mars 2019. En vertu du contrat de location, la Société a 30 jours pour résilier le contrat. Les paiements minimaux de location totalisent 5 438 \$.

10. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

11.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société comprennent les administrateurs, le président et chef de la direction, le chef des finances, le directeur de la technologie et le vice-président exploration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2017
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme du personnel		
Salaires, jetons administrateurs et règlement	187 450	567 195
Charges sociales	17 947	26 847
Honoraires professionnels	34 227	98 475
Total des avantages sociaux à court terme du personnel	239 624	692 516
Rémunération à base d'actions	58 438	81 492
Total de la rémunération	298 062	774 008

11.2 Transactions avec des parties liées

En plus des montants divulgués à la section 11.1 sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées :

Dans le cours normal des affaires :

- Une société au sein de laquelle Sébastien Vézina, secrétaire corporatif jusqu'au 19 octobre 2017, est associé a facturé des honoraires totalisant 9 717 \$ (42 721 \$ durant l'Exercice 17);
- Une société au sein de laquelle Kosta Kostic, administrateur nommé le 19 octobre 2017, est associé a facturé des honoraires totalisant totalisant 55 630 \$ enregistrés comme suit : 7 000 \$ en tant que frais d'émission de débentures convertibles, 10 198 \$ en tant que frais d'émission d'actions et 38 432 \$ en tant qu'honoraires professionnels (néant durant l'Exercice 17);
- Une société contrôlée par Ingrid Martin, chef de la direction financière, a facturé des honoraires totalisant 95 396 \$ (53 452 \$ durant l'Exercice 17) pour son équipe;
- Au 31 mai 2018, le montant dû aux parties liées s'élevait à 62 198 \$ (60 377 \$ au 31 mai 2017).

Hors du cours normal des affaires :

- Des administrateurs et dirigeants de la Société ont participé au placement de débentures convertibles du 11 août 2017 pour 60 000 \$. Les administrateurs et dirigeants ont souscrit au placement de débentures convertibles avec les mêmes conditions offertes aux autres souscripteurs;
- Règlements de dette en actions à un ancien haut dirigeant, administrateurs actuels et précédents et à la chef de la direction financière.

11.3 Indemnités en cas de fin d'emploi ou changement de contrôle

Certains contrats de travail entre l'équipe de direction et la Société contiennent des indemnités en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 mai 2018, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisé 284 025 \$ et 717 600 \$ respectivement. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne sera versée.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

11.4 Facturation selon l'entente avec Kintavar

	Exercice 2018	Exercice 2017
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	-	41 123
Acquisition de propriétés par jalonnement	-	21 590
Frais d'E&E	7 920	287 646
Location E&E	33 620	-
Dépenses d'administration	122	5 741
Frais fiduciaires et d'enregistrement	6 576	-
Loyer	10 500	3 531
•	58 738	359 632

Au 31 mai 2018, le montant à recevoir de Kintavar s'élevait à 15 519 \$ (203 613 \$ au 31 mai 2017).

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités et de ses investissements. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation. Les principaux risques financiers et les politiques financières en la matière sont décrits dans les états financiers consolidés annuels du 31 mai 2018, à la note 22.

13. DONNÉES CONCERNANT LES ACTIONS EN CIRCULATION

	12 septembre 2018	31 mai 2018
Actions	90 072 634	90 072 634
Options d'achat d'actions	4 930 000	4 530 000
Bons de souscription	11 019 416	11 019 416
	106 022 050	105 622 050

Le 28 août 2018, la Société a octroyé à un employé 400 000 options d'achat d'actions, au prix de 0,085 \$, valables pendant 5 ans. Ces options ont été octroyées à une valeur supérieure à celle du marché au moment de l'octroi.

Un investissement total de 250 000 \$ a été reçu de SDBJ et ARBJ en juin 2016 où SDBJ et ARBJ ont différentes options d'échange. Certaines options peuvent faire en sorte que la Société doit racheter les actions que détiennent SDBJ et ARBJ dans Innord en émettant ses propres actions pour une valeur de 500 000 \$.

14. RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Le régime d'option d'achat d'actions vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants, employés ainsi qu'aux fournisseurs de services qui seront motivés par le succès de la Société ainsi qu'à promouvoir la propriété d'actions ordinaires de la Société par ces personnes. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié au régime relativement à la profitabilité ou à la gestion des risques. Le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est limité à 10 % des actions en circulation.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

15. RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société est très spéculatif et comporte de nombreux et importants risques. Ces investissements ne doivent être effectués que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ces risques et qui n'ont pas besoin d'une liquidité immédiate de leurs investissements. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque qui ont eu et qui pourraient à l'avenir avoir une incidence sur la Société et sa situation financière.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

15.1 Risque financier et risque de continuité d'exploitation

La Société est considérée comme une société d'exploration et d'évaluation et ne dispose d'aucune source de revenus. Elle doit donc obtenir du financement régulièrement afin de poursuivre ses activités d'exploration et d'évaluation. La Société mise sur sa capacité d'attirer d'importantes sommes de financement pour obtenir le montant de capital minimum requis pour mener ses projets à terme et continuer l'exploitation de son entreprise. Bien que la Société ait réussi à amasser des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à l'avenir, ni que du financement suffisant sera disponible pour la Société ou que les conditions d'un tel financement seront favorables.

L'incapacité de se financer pourrait causer des délais ou forcer la Société à suspendre indéfiniment ses projets d'exploration et d'évaluation, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives matérielles sur les résultats d'opérations et sur la santé financière de la Société.

Les états financiers consolidés audités de la Société ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité d'assurer la continuité de ses activités. Il n'y a aucune garantie que toute hypothèse de la direction de la Société relativement à la continuité des activités demeurera exacte ou que la Société sera effectivement en mesure d'assurer la continuité de ses activités. La note 1 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mai 2018 reflète cette incertitude.

15.2 Risque lié à la volatilité des marchés financiers

Ces dernières années, les marchés boursiers ont connu un niveau élevé de volatilité des prix et de volume et les prix du marché des titres de nombreuses entreprises ont connu d'importantes fluctuations de prix qui ne sont pas nécessairement liées à la performance d'exploitation, la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces fluctuations ne continueront pas. On peut s'attendre à ce que, nonobstant toute réussite potentielle de la Société dans la création de valeur d'actifs, de revenus potentiels ou de flux de trésorerie, le cours de l'action de la Société sera soumis à l'évolution du marché en général, et que la valeur des actions ordinaires de la Société sera affectée par une telle volatilité.

En raison de cette volatilité extrême des marchés, les investisseurs se détournent des actifs qu'ils considèrent comme étant risqués pour se tourner vers ceux qu'ils perçoivent comme l'étant moins. Des sociétés comme GéoMégA sont considérées comme des actifs à risque élevé et leurs titres sont hautement spéculatifs. Étant donné la volatilité des marchés et le faible niveau de confiance des investisseurs, il peut être difficile pour la Société d'accéder aux marchés financiers pour réunir les capitaux dont elle aura besoin pour financer son niveau actuel de dépenses.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

15. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

15.3 Risque de dilution des actions ordinaires

Pendant la durée de vie des options d'achat d'actions, des bons de souscription, des débentures convertibles et des droits d'échange d'actions, les détenteurs ont la possibilité de bénéficier d'une augmentation du prix de marché des actions ordinaires résultant en une dilution des actionnaires dans l'intérêt de la Société. Les détenteurs peuvent exercer ces titres à un moment où la Société aurait peut-être été en mesure d'obtenir du capital nécessaire grâce à une offre de titres à des conditions plus favorables que celles prévues par les droits de circulation. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires sur le marché, si tous ou une partie de ces droits en circulation ont été exercés, et l'éventualité que ces actions supplémentaires pourraient être vendues, pourrait avoir un effet dépressif sur le prix des actions ordinaires.

De plus, la Société aura besoin de fonds supplémentaires pour financer la poursuite de travaux d'exploration. Si la Société réunit des fonds supplémentaires en émettant des actions supplémentaires, ce financement pourrait avoir un effet dilutif sur les participations des actionnaires de la Société.

15.4 Risque lié aux conditions de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur des ressources minières comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée alliée à l'expérience et au savoir-faire ne peut éviter. D'importants investissements doivent être effectués préalablement à l'obtention de quelques revenus provenant des opérations. Plusieurs programmes d'exploration ne mènent pas à la découverte d'une minéralisation, ou la minéralisation découverte peut ne pas être en quantité suffisante pour une exploitation profitable. Des situations inhabituelles, des feux, des conflits de travail, inondations, explosions, glissements de terrain et l'impossibilité d'obtenir de la machinerie, de l'équipement ou de la main-d'œuvre sont quelques-uns des risques encourus dans la poursuite des programmes d'exploration et de l'exploitation minière.

La viabilité commerciale de l'exploitation de tout dépôt de métaux dépend aussi de plusieurs facteurs, dont les infrastructures, la règlementation gouvernementale, les prix, les taxes et les royautés. Aucune garantie ne peut être obtenue voulant que le minerai soit découvert en quantité, qualité, volume et teneur justifiant une exploitation commerciale sur les propriétés de la Société.

Plusieurs facteurs externes influent et peuvent avoir des impacts significatifs sur les résultats de la Société et sur ses besoins en financement et capitaux. De plus, l'exploitation d'un dépôt de terres rares comporte certains risques spécifiques à cette industrie, notamment la complexité et le coût de la séparation des terres rares, la difficulté potentielle à trouver des acheteurs et le potentiel que les acheteurs développent des technologies de remplacement qui utiliseraient moins ou pas d'ETR.

15.5 Risque lié au calcul de ressources

Les réserves et ressources minérales identifiées sur les propriétés ne sont que des estimations, et aucune assurance ne peut être donnée que les réserves et ressources estimatives sont exactes ou que le niveau indiqué de minéraux sera produit. Ces estimations sont, en grande partie, basées sur l'interprétation des données géologiques obtenues à partir de forages et autres techniques d'échantillonnage. La minéralisation réelle et les formations géologiques peuvent être différentes de celles prévues. En conséquence, les estimations de ressources peuvent exiger des révisions lorsque plus de renseignements de forage ou d'autres informations sur l'exploration deviennent disponibles ou lorsque la production est initiée. En outre, il peut s'écouler de nombreuses années à partir de la phase initiale de forage avant que la production ne soit possible, et, pendant ce temps, le potentiel économique de l'exploitation d'une découverte peut changer.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

15. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

En outre, les ressources peuvent ne pas démontrer leur viabilité économique et peuvent ne jamais être extraites par l'exploitant d'une propriété. Il ne faut pas supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales sur les propriétés constituent ou seront converties en réserves. Les fluctuations des prix du marché du produit applicable, des coûts de production et de capital accrus ou des taux de recouvrement réduits peuvent rendre non rentables les réserves prouvées et probables sur des propriétés, et ce pour des périodes de temps indéfinies, ou peuvent rendre non rentables des réserves à teneurs de minéralisation relativement faibles.

En outre, des facteurs à court terme liés aux réserves, tels que la nécessité de développer les corps minéralisés de façon ordonnée, ou le traitement de minerai à teneur nouvelle ou différente, peuvent entraîner la réduction ou la non extraction des réserves. Ainsi, les réserves estimées pourraient devoir être recalculées sur la base de la production réelle.

Ainsi, tous ces facteurs peuvent obliger les opérateurs à réduire leurs réserves et ressources, ce qui pourrait entraîner un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs et la situation financière de la Société si un de ses projets allait en production.

15.6 Titres de propriété

Bien que la Société a pris des mesures pour vérifier la validité des titres de propriété des biens miniers où elle mène des activités de prospection et acquiert des participations, en conformité avec les normes de l'industrie qui s'appliquent à la phase courante des travaux de prospection et d'évaluation, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres de propriété de la Société, car ces titres peuvent être assujettis à des accords antérieurs non enregistrés ou à des revendications des peuples autochtones, ou encore peuvent ne pas être conformes aux exigences de la réglementation.

15.7 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et des licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir aucune assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

15.8 Réglementation environnementale et autres

Les lois, les règlements et les mesures actuelles, possibles ou futures en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et pourraient devenir beaucoup plus strictes, ce qui pourrait nuire sérieusement à la Société ou à son aptitude à mettre en valeur ses propriétés de façon économique. Avant que la production ne puisse débuter sur une propriété, la Société doit obtenir les approbations des autorités réglementaires et environnementales. Rien ne garantit que de telles approbations soient obtenues ou qu'elles le soient en temps opportun. Le coût lié à l'analyse des changements dans la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété. La Société maintient un programme de gestion des risques environnementaux qui comprend des plans et des pratiques opérationnelles et est d'avis qu'elle est en conformité avec les lois environnementales en vigueur.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

15. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

15.9 Objectifs de recherche et développement et avancement

La Société établit des objectifs et fait des déclarations publiques concernant les résultats de ses travaux de recherche et développement de son procédé de séparation ainsi que le moment prévu de ces résultats. Les résultats futurs et le calendrier des résultats, sont importants pour le succès de la Société, mais sont incertains et peuvent varier en raison de facteurs tels que les retards ou échecs dans les financements prévus de la Société, les incertitudes inhérentes au processus de recherche et développement, la dépendance à l'égard du personnel clé et d'autres facteurs. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de respecter son calendrier actuel et d'obtenir les résultats de recherche et développement souhaités.

15.10 Législation minière et règlementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées et d'autres intervenants, il se peut que des modifications apportées aux différentes réglementations gouvernementales affectent ses projets d'exploration. En particulier, les projets d'exploration de la Société sont situés dans la province de Québec dont certains sont situés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. La création d'un Gouvernement Régional d'Eeyou Itschee Baie-James et les modifications apportées aux différentes terres de catégorie I, II et III pourraient entraîner un effet défavorable sur l'exploration et le développement des propriétés minières de la Société.

De plus, il se peut que des débats politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraînent une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités minières de la Société.

15.11 Risques liés aux contrôles internes

Afin de pouvoir donner une assurance raisonnable que les états financiers et la divulgation financière de la Société sont fiables, la Société a la responsabilité de concevoir et implanter des contrôles internes appropriés. Toutefois, la direction n'est pas tenue de produire une attestation au regard de l'évaluation, la conception et l'efficacité des contrôles, et n'a pas effectué une telle évaluation.

La Société a revu ses contrôles concernant la divulgation financière et a identifié certaines faiblesses qui sont dues au faible nombre d'employés dans la Société, rendant impossible une ségrégation complète des tâches qui seraient considérées incompatibles dans une société ayant un plus grand nombre d'employés. De plus, des limites inhérentes à la capacité des dirigeants de la Société à mettre en place, à coût raisonnable, des contrôles pourraient se traduire par des risques additionnels quant à la qualité, la fiabilité, la transparence et au respect des délais dans le dépôt des rapports intermédiaires, annuels et autres rapports produits en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

Ces faiblesses dans les contrôles internes de la Société pourraient résulter en une probabilité non négligeable que des erreurs matérielles ne soient pas détectées au niveau de la divulgation financière de la Société. La direction et le conseil d'administration travaillent afin de mitiger le risque de divulgation d'erreurs importantes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que ce risque peut-être réduit à une probabilité négligeable de divulgation d'erreurs importantes.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

15. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

15.12 Territoires et revendications autochtones

Bien que la Société possède les droits d'explorer ses propriétés minières, elle doit tenir compte des revendications potentielles des communautés autochtones environnantes de ses propriétés. La Société s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec les communautés autochtones.

15.13 Fiscalité

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture de ses états financiers. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. En conséquence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt reçu par suite de l'examen, par les administrations fiscales, des questions dont l'interprétation était incertaine ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société. Le 31 août 2018, la Société a reçu des cotisations d'une autorité fiscale pour les exercices clos les 31 mai 2012 et 2013 refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits d'impôt.

15.14 Litige

Toutes les industries, y compris l'exploration minière, sont soumises à des poursuites judiciaires qui peuvent être avec ou sans mérite. Les frais de défense et de règlement peuvent être importants, même pour des demandes qui n'ont pas de mérite. Notamment, les litiges potentiels peuvent survenir par rapport à une propriété pour laquelle la Société est dans le processus d'évaluation, en vue d'en faire l'acquisition éventuelle, et/ou détient un intérêt direct ou indirect dans l'exploration et/ou le développement.

GéoMégA peut ne pas avoir d'influence sur le litige ni avoir accès aux données reliées. Dans la mesure où les litiges résultent en l'arrêt ou la réduction (temporaire ou permanente) de l'exploration et du développement d'une propriété, il pourrait y avoir un effet défavorable important sur la valeur de la Société et sur sa situation financière. Le processus judiciaire est incertain en soi, et il ne peut y avoir aucune assurance que la résolution d'une procédure judiciaire n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie futurs, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

15.15 Dépendance au personnel clé

Le développement de la Société est et continuera d'être dépendant de son habilité à attirer et retenir un personnel de gestion et d'exploration minière compétent. La Société fait face à la concurrence d'autres sociétés minières.

15.16 Conflit d'intérêts

Certains administrateurs de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent occasionner des conflits d'intérêts. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point.

Rapport de gestion
Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

16. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES CRITIQUES

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des incidences sur les montants présentés aux états financiers et dans les notes afférentes. Une description complète et une présentation détaillée des principales méthodes comptables et des jugements, estimations et hypothèses utilisées par la Société sont fournies dans les états financiers consolidés annuels du 31 mai 2018, aux notes 1, 2, 3 et 4.

16.1 IFRS 9, Instruments financiers

Lors de la préparation des états financiers pour les trois mois terminés le 31 août 2018, la Société devra adopter les exigences de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, avec une date d'application initiale fixée au 1er juin 2017. Cette norme remplace les directives d'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). La norme IFRS 9 élimine les catégories d'instruments financiers « disponibles à la vente » et « détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que l'exigence de présenter séparément les dérivés intégrés relatifs aux actifs financiers hybrides. Cette norme intègre un nouveau modèle pour la comptabilisation de couverture qui élargit la portée des éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et lie plus étroitement la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Cette norme modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle de « pertes de crédits anticipés » pour le calcul de la dépréciation. Cette nouvelle norme exige aussi de plus amples renseignements à propos de la stratégie de gestion des risques de l'entité, des flux de trésorerie liés aux activités de couvertures, et de l'impact de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

IFRS 9 utilise une seule approche pour déterminer si un actif est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles énoncées dans IAS 30. L'approche préconisée dans IFRS 9 est basée sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 se rapportant à la classification et à l'évaluation des passifs financiers ainsi que la décomptabilisation des actifs financiers ont été conservés dans IFRS 9.

La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés de la Société. Néanmoins, elle prévoit que la comptabilité des instruments financiers et les rubriques où ils sont inclus dans les états de la situation financière ne seront pas affectées par l'adoption d'IFRS 9.

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, les actifs et les passifs financiers détenus au 1er juin 2017 seront reclassés de façon rétrospective sans redressement aux périodes antérieures, basé sur les nouvelles exigences de classification en considérant le modèle d'affaires en vertu duquel il est détenu au 1er juin 2017 et les flux de trésorerie caractéristiques des actifs financiers à la date de la constatation initiale. La direction ne prévoit pas d'ajustement de mesure aux soldes d'ouverture au 1er juin 2017.

17. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Se référer à la section 13 pour les détails sur les évènements postérieurs à la date du bilan.

Rapport de gestion Pour l'exercice terminé le 31 mai 2018

18. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société sont la responsabilité de la direction de la Société. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes IFRS. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer une présentation juste des états financiers à tous les égards importants.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration sur la base des estimations, jugements et hypothèses présentés par la direction et des attestations du chef de la direction et du chef des finances.

Le 12 septembre 2018

(S) Ingrid Martin (S) Kiril Mugerman Kiril Mugerman Ingrid Martin

Président et chef de la direction Chef de la direction financière